



PRÉSENTATION

Un certificat institué par décret

En 2025, le Ministère en charge de la Vie associative a défini par décret :

- Les conditions d'attribution du Certif'Asso : 30h de formation théorique et 15 jours de stage pratique
- Le contenu du référentiel : les notions à aborder dans le cadre de la formation

PUBLICS ET PRÉREQUIS

- Bénévole dirigeant siégeant au Conseil d'Administration / Comité Directeur
- Volontaire en service civique en intermédiation avec la Ligue de l'enseignement uniquement

TARIFS

Formation gratuite pour le bénévole, le volontaire en service civique et l'association (financements publics ou OPCO)

INSCRIPTION

JUSQU'AU VENDREDI 5 DÉCEMBRE 2025

CLIQUEZ CI-DESSOUS :

[Lien d'inscription CERTIF'ASSO](#)

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE LOT-ET-GARONNE

108 Rue Fumadelles 47000 AGEN
05.53.77.05.35
vieassociative@laligue47.org

CERTIF'ASSO

Seule formation reconnue par l'Etat
en matière de vie et gestion associative

FORMATION THÉORIQUE

LES MODULES

En application du référentiel, la Ligue de l'enseignement propose les modules suivants :

- Comprendre le fait associatif : les bases essentielles
- Gouvernance et organisation : bien structurer son association
- Finances associatives : maîtriser le budget et diversifier ses ressources
- Mobiliser et animer les acteurs de l'association
- Réussir son projet associatif : être capable de traduire un projet associatif en un projet d'activité ou en événement
- Fonction employeur
- Communication et visibilité.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Alternance d'apports théoriques illustrés par des cas concrets issus de l'expérience et ou des questions des participants
- Applications pratiques, pédagogie participative
- Supports numériques transmis

CALENDRIER -partie théorique

Dates	Horaires	Module animé par
Samedi 17 janvier 2026	De 9h à 12h et de 13h à 16h	CDOS 47
Samedi 31 janvier 2026	De 9h à 12h et de 13h à 16h	SDJES 47
Samedi 21 février 2026	De 9h à 12h et de 13h à 16h	Conseil Départemental 47
Samedi 7 mars 2026	De 9h à 12h et de 13h à 16h	Ligue de l'enseignement 47
Samedi 21 mars 2026	De 9h à 12h et de 13h à 16h	BGE 47
Samedi 28 mars 2026	De 9h à 12h et de 13h à 16h	Ligue de l'enseignement 47

LIEU

Ligue de l'enseignement, 108 rue Fumadelles, 47000 AGEN (derrière la CAF)

LE STAGE PRATIQUE EN ASSOCIATION

Un stage de 15 jours minimum au sein d'une association loi 1901

- Le stage doit être effectué dans la limite de 6 mois après la formation théorique.
- Le stage est encadré par un tuteur, désigné parmi les dirigeants de l'association.
- Les activités à réaliser durant le stage consistent à participer à la conduite d'un projet, à assister à des réunions statutaires et à observer la gestion de l'association.